

Communiqué

Pour diffusion immédiate

À tous les médias

Source : CSN

Régimes de retraite

La CSN souhaite que le gouvernement agisse de façon constructive

(Montréal, le mercredi 16 novembre 2011) « Il est vrai que la présente crise économique frappe de plein fouet les régimes de retraite, qu'ils soient à prestations déterminées ou à cotisations déterminées. Il est aussi vrai que plus de 60 % des travailleuses et des travailleurs n'y ont pas accès, ce qui constitue un véritable scandale. Voilà pourquoi la CSN réclame, depuis quelque temps d'ailleurs, que le gouvernement agisse de façon constructive et instaure un comité de travail pour revoir le système de retraite », explique le président de la CSN, Louis Roy.

Dans le secteur public ainsi que dans certaines entreprises du secteur privé, les syndicats ont priorisé la mise en place d'un régime de retraite lors de leur négociation et, par la suite, la bonification de ce dernier. « Si, actuellement, la situation est difficile pour les régimes de retraite et qu'ils sont pour la très grande majorité dans des situations financières précaires, il est hors de question de les laisser disparaître ou de se précipiter pour les réduire comme peau de chagrin. Au contraire, il faut appliquer des mesures pour les soutenir. Jeter le bébé avec l'eau du bain ne résoudra pas le problème de pauvreté dans laquelle de nombreux travailleurs se retrouvent une fois à la retraite », soutient Louis Roy.

Aujourd'hui, divers ténors tentent de monter l'opinion publique contre les travailleuses et les travailleurs qui participent à des régimes de retraite d'entreprise et, particulièrement, contre ceux des secteurs public et parapublic. Pourtant, ces régimes sont loin d'être famélicieux. Par exemple, dans le secteur public québécois, selon les données de la dernière évaluation actuarielle du RREGOP, en 2008, la rente moyenne des hommes était de 16 201 \$ par année, alors que celle des femmes était de 13 550 \$. « Il ne faut pas être dupe de cette offensive. Il n'y a rien de constructif dans cette approche. Ce n'est pas en mettant à mal un des piliers de notre système de retraite, que sont les régimes d'entreprise, que nous parviendrons à assurer des revenus décentes à la retraite », déclare Louis Roy.

La CSN prend acte de l'annonce du gouvernement du Québec de mettre en place un comité d'experts pour étudier l'avenir des régimes. Elle considère que cela devrait être vu comme la première étape d'un processus aboutissant à la constitution d'un comité tripartite ayant pour objectif de consolider l'ensemble des revenus des Québécois et des Québécoises à la retraite. « Il est impératif que le gouvernement, les employeurs et les organisations syndicales s'assoient et travaillent ensemble pour trouver des solutions et dégager des consensus qui permettront d'assurer la pérennité des régimes de retraite privé et public. La véritable question qu'il faut se poser, c'est comment construire un véritable système qui garantisse un revenu décent à tous, une fois à la retraite ? « À l'heure où la cohorte de gens pour qui sonne la retraite ne cesse de grossir, le gouvernement doit agir avec diligence », plaide le président de la CSN.

-30-

Pour information :

Jacqueline Rodrigue

Directrice

Service des communications de la CSN

Cell. : 514 773-0060; bur. : 514 598-2139